Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_177-DE

DC_2026_177

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

Secrétaire de séance : Madame CARTRON Pascale

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 63 Votants (dont 8 pouvoirs) : 71	L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 13/05/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gaylord SOATTO - MOULINS,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Janine GEORGEAULT - SAINT AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Christine HEUDE - ,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Fabien LAMIRE - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Nadège LE FLOCH - ,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Christelle AVERLAND-SCHMITT donne pouvoir à Aude de LA VERGNE,Magali BUDOR donne pouvoir à Jean-Marc MAILLARD,Katia BONNANT donne pouvoir à Antoine GEFFRAY,Sophie HUNAULT donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE,Anne BRIDEL donne pouvoir à Christine HEUDE,Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Patrick PLANCHET

Etaient absents :
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Joseph JEULAND,Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_177-DE

DC_2026_177

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

- Désignation du directeur de la Régie autonome "Réseaux de Chaleur Urbains de Vitré Communauté"

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1412-1, L.2224-8, L.2121-29, L.2221-1 et suivants, L. 5211-5 III, L.5214-16, R.2221-1 et suivants ;
Vu la loi n ° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi dite Grenelle 2 n °2010-788 du 12 juillet 2010 ;
Vu la loi n °2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
Vu la loi n ° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;
Vu la délibération n° 2021_224 du Conseil d'agglomération du 16 septembre 2021 relative à l'approbation du projet du Réseau de chaleur urbain de la Guerche-de-Bretagne et de son plan de financement ;
Vu la délibération n° 2024_103 du Conseil d'agglomération du 16 mai 2024 relative à la création de la régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « RCU de Vitré Communauté » ;
Vu l'avis du Comité Social Territoire (CST) favorable à la création de la régie « Réseaux de Chaleur Urbain de VITRE COMMUNAUTE » en séance du 29 mars 2024 ;
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) favorable à la création de la Régie « Réseaux de Chaleur Urbain de VITRE COMMUNAUTE » en séance du 18 avril 2024 ;
Vu le chapitre 4 – article 12 des statuts de la régie précisant les modalités de désignation du directeur de la Régie ;

Considérant que le directeur de la régie, qui est un agent public, a pour missions d'assurer le fonctionnement des services de la régie en préparant le budget, en procédant, sous l'autorité du président, aux ventes et achats courants, en nommant et révoquant les agents et employés de la régie, en tenant informé le conseil d'exploitation de l'état du service ;

Considérant qu'il convient de proposer un directeur de régie autonome « RCU de Vitré Communauté » par délibération du Conseil d'agglomération puis de le nommer par la Présidente du Conseil d'agglomération dans le respect des règles d'incompatibilité fixées à l'article R.2221-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Il vous est proposé :
- de désigner Monsieur David BESNIER au poste de Directeur de la régie autonome ;
- d'autoriser le Président du Conseil d'agglomération ou tout autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L.2221-4 et L.2221-1 et suivants et des articles R.2221-63 à R.2221-94 du code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes se rapportant à la nomination de Monsieur David BESNIER au poste de Directeur de la régie autonome RCU de Vitré Communauté.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 71

- **Abstention : 0**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_177-DE

DC_2026_177

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- **Nombre de voix pour : 71**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
25 mai 2026

La Secrétaire de séance,
Pascale CARTRON

Signé par Pascale CARTRON
12e vice-présidente en charge de la santé, du CLS, du RSA, de l'insertion et du transport à la demande
27 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.